

L'HISTOIRE

- **1913** – Fernand CESAR, architecte nancéien, réalise une maison de maître style Art Nouveau avec pavillon de gardien dans un parc de 6 500 m².
- **1969** – la Ville de Laxou acquiert cette propriété pour 1,5 million de francs (230 000 € en 1969), réalise d'importants travaux d'aménagement pour un montant équivalent et y transfère la mairie, précédemment au Village.
- **1973** – inauguration de la nouvelle mairie.
- **1985** – extension de la mairie à l'arrière du bâtiment Art Nouveau avec création de l'actuelle salle du Conseil Municipal pour un coût de 9,2 millions de francs (1 400 000 € en 1985).
- **1998** – acquisition d'une parcelle mitoyenne de 3 300 m² dite « le bois du haut » pour 167 740 €.
- **2008** – la Ville préempte le terrain de l'ancienne station-service et du verger qui la prolonge, sur lequel un bailleur disposait d'un permis délivré pour y construire un immeuble de 5 niveaux et 50 logements arrivant au pied de la mairie, pour un montant de 850 000 €, correspondant au prix de vente de ce terrain constructible pour lequel le bailleur s'était porté acquéreur.
En raison des règles du code de l'urbanisme et des contraintes administratives, la préemption décidée par la Municipalité était le seul moyen pour la Ville de Laxou de s'opposer à une telle construction.
- **2012-2013** – réaménagement de l'ensemble. Inauguration le 13 juillet 2013.

LE CHANTIER

Pour entretenir le patrimoine communal particulièrement dégradé (effondrement progressif du parvis, réseaux d'eau et d'électricité vétustes, sécurisation des espaces, mises aux normes, plantations à renouveler, agrandissement du jardin de la crèche...), d'importants travaux devaient être entrepris depuis des années dans le périmètre du parc et de la mairie. La Municipalité a choisi de réaliser tous ces travaux en un seul chantier, comprenant également les nouveaux aménagements du parc, étalés sur deux exercices budgétaires : ces travaux regroupés ont permis de faire des économies importantes sur l'ensemble.

Ainsi, ce chantier d'envergure a regroupé six opérations :

- installation d'un système de récupération des eaux pluviales et ruisselantes avec mise en place de 3 cuves de 15 m³ au total (15 000 litres) et d'un système d'arrosage pour 36 000 €
- restructuration de la partie arrière du parc (mur, sentier, source, zone humide) pour 40 000 €
- renouvellement complet des réseaux vétustes de l'éclairage pour 45 000 €
- réaménagement et agrandissement du jardin de la crèche Hänsel et Gretel pour 50 000 €
- réhabilitation du parvis de l'Hôtel de Ville et aménagement du Monument aux morts pour 70 000 €
- création de l'esplanade avec station multimodale, escaliers et rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite, réorganisation du parc, son extension avec l'accès mairie pour 539 000 €

Dans une démarche de protection de l'environnement, la Municipalité a décidé d'investir dans une installation de rétention sur place des eaux pluviales et ruisselantes et n'utilise plus l'eau potable pour l'arrosage des pelouses et plantations du parc de la Mairie. Cette installation rend le parc totalement autonome au niveau de l'arrosage et permet des économies sur le budget municipal de fonctionnement.

Ce dispositif est complété par la création d'une zone humide et de noues permettant à l'eau de s'évacuer naturellement en favorisant la biodiversité, l'installation et le maintien de la petite faune et des plantes liées à ces milieux.

L'INVESTISSEMENT LOCAL

Dans une période difficile, les investissements sur ce chantier représentent une aide conséquente à l'activité économique et à l'emploi. Ils ont généré plus de 10 000 heures de travail, dont 360 pour un public en insertion, pour des entreprises locales ou régionales.

La Ville de Laxou a été accompagnée dans son projet par la dotation d'investissement du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle d'un montant de 52 600 € et une dotation de 20 000 € de la réserve parlementaire de Valérie DEBORD.